TROPHÉE "L'As du Paris-Brest"
Vendredi 5 septembre 2025

Article 1
THEME

<u>Le Paris-Brest</u> : Il s'agit de présenter un Paris-Brest pour 6 à 8 personnes. Le gâteau doit contenir une crème mousseline praliné. Le choix des fruits secs utilisés est libre. Le Paris-Brest doit comporter une plaquette avec la mention "Heureux Anniversaire". Le choix de la forme est libre.

ATTENTION : Le Paris-Brest présenté doit être commercialisable et doit pouvoir rentrer dans une ligne de production.

Article 2
CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert uniquement aux apprentis CAP (Pâtissiers, Chocolatiers, Glaciers). Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications.

Article 3
DATE & LIEU

Vous devez vous présenter le vendredi 5 septembre de 13h à 15h au stand des pâtissiers, au Village des Délices - Parc des Expositions à Strasbourg.

Article 4
INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au 30 août 2025. Le nombre de place est limité.
Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : ***<u>Corporation des Pâtissiers - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 - SCHILTIGHEIM</u>***, ou par mail ***<u>contact@uca67.fr</u>***

Article 5
OBLIGATION

Le candidat devra obligatoirement présenter et livrer ses pièces dans des **emballages et supports neutres** (aucun signe distinctif à l'appartenance à un nom ou à une entreprise ne sera toléré sous peine de disqualification).

Article 6
JURY

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du Jury est obligatoirement un professionnel.
Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7
PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix le lundi 8 septembre 2025 à l'espace "Théâtre du goût" au Village des délices à partir de 17h30. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

Article 8
PRIX

1er Prix : Trophée de " L'As du Paris-Brest ", offert par l'un de nos fournisseurs. Le lauréat devra présenter ses produits et devra les commercialiser au stand des Pâtissiers, au Village des Délices. **La remise des prix se fera le lundi 8 septembre 2025 à 17h30**. (Dans le cadre de la commercialisation, la Pâtisserie Lauréate doit fournir ses produits durant toute la Foire Européenne, en appliquant une réduction de 50% sur le prix de vente de ces produits à la Corporation.
Le gagnant du concours sera invité à être membre du jury pour l'édition suivante. L'entreprise ne pourra pas participer à cette édition.
Dans le cadre de la fourniture des produits lors de l'évènement, si la Corporation estime que les produits ne sont pas conformés à ceux présentés lors du concours, elle se réserve le droit de retirer les prix et d'annuler les commandes.

Article 9
MODIFICATION DES REGLEMENTS

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot pas un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagé de ce fait.

Article 10
ACCEPTATION DES REGLES

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.

✂----------

BULLETIN D'INSCRIPTION
"L'As du Paris-Brest"

Nom, Prénom : .....

Pâtisserie : .....

Adresse complète de la Pâtisserie : .....

Tél : ..... **Mail :** .....

Date : .....

Participation :
1 concours : 42 euros TTC
2 concours : 48 euros TTC
3 concours : 50,40 euros TTC
4 concours : 54 euros TTC

Paiement :
Par chèque ☐
Virement bancaire ☐

SIGNATURE :